

DÉCLARATIONS DE POLITIQUE

LES SYNDICATS

Artisans *d'un* *monde* *meilleur*

FTQ / 25^e CONGRÈS / QUÉBEC / DU 23 AU 27 NOVEMBRE 1998

**Déclaration de
politique sur
la participation et
l'orientation syndicales
en matière de gestion
des caisses de retraite**



LA PARTICIPATION ET L'ORIENTATION SYNDICALES EN MATIÈRE DE GESTION DES CAISSES DE RETRAITE

Les actifs des caisses de retraite au Québec

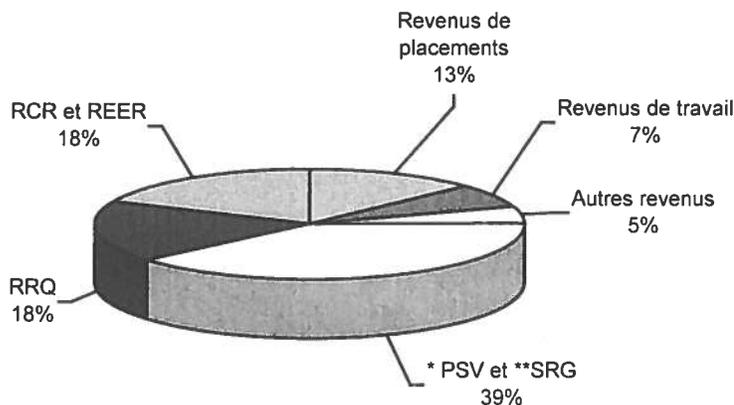
Les régimes complémentaires de retraite (RCR) couvrent environ 1 350 000 personnes au Québec, soit 40 % de la main-d'œuvre. Leurs actifs s'élèvent à 83 milliards de dollars, trois fois plus qu'en 1990, ayant profité des hausses spectaculaires des marchés financiers au cours des dernières années.

Ces chiffres peuvent sembler impressionnants. Ils le sont. Mais il faut les mettre en perspective. Tout d'abord, les marchés financiers sont imprévisibles; ils peuvent connaître des baisses tout aussi spectaculaires, comme nous le démontre l'histoire récente. Ensuite, les sommes requises pour subvenir aux besoins des retraités actuels et futurs sont également faramineuses. Qu'il suffise de visualiser qu'en 30 ans, soit entre 1981 et 2011, la population canadienne aura doublé, alors que la population âgée de 65 ans et plus aura quadruplé, une augmentation de 4 millions de personnes, dont un million au Québec seulement. La plupart d'entre nous serons de ce nombre.

Dans un monde où nous vivons plus vieux, nos besoins en services de santé et services sociaux vont augmenter, la demande en services et régimes, tant publics que privés, va s'accroître. Pouvons-nous, devons-nous refiler la facture à nos enfants?

Dans ce contexte, un meilleur contrôle des actifs de l'ensemble des régimes complémentaires de retraite devient incontournable. Il s'agit là d'un défi de taille.

Sources de revenus des personnes âgées de 65 ans ou plus
au Québec pour l'année 1993



*Pension de la sécurité de vieillesse (PSV)

**Supplément de revenu garanti (SRG)

Sources : Régie des rentes du Québec 1993

Le contrôle syndical de nos actifs : la problématique

En 1990, la Loi sur les régimes complémentaires de retraite transfère la responsabilité de fiduciaire de l'employeur au comité de retraite et exige que les membres actifs et non actifs soient représentés sur le comité. Cette mesure doit permettre une plus grande participation des travailleurs et travailleuses à la prise de décision par un meilleur accès à l'information et par une plus grande participation syndicale. Aujourd'hui, nous pouvons dire que la participation syndicale s'est accrue, mais dans bon nombre de cas, comme les grands régimes d'entreprise, ou encore les entreprises où la présence syndicale est faible, nous sommes absents. Nous avons fait un progrès certain, mais nous pouvons faire encore mieux.

En pratique, même là où notre représentation syndicale est assurée, il demeure que les membres du comité de retraite sont souvent mal outillés pour prendre des décisions éclairées. La situation est encore pire quand il s'agit d'influencer la politique de placement du régime et d'exercer notre influence en faveur des travailleurs et travailleuses.

Selon un sondage mené à la FTQ en mars 1998, à peine 25 % des membres syndicaux des comités de retraite ont eu l'occasion de suivre une formation pertinente à l'extérieur de l'entreprise; et à peine 20 % des membres des comités de retraite ont pu suivre le programme de formation offert par la FTQ depuis 1990.

Règle générale, en dehors des grandes entreprises étatiques ou privées, les placements de l'actif des caisses de retraite sont gérés à l'externe. Il y a aussi peu de liens entre le comité de retraite et ses gestionnaires. Ces derniers reçoivent habituellement du comité un mandat très large afin de maximiser le rendement de la caisse. Et on pratique peu de surveillance de l'exercice des droits de vote des titres détenus par la caisse.

Les caisses de retraite ayant pour objectif de financer les rentes de retraite promises aux membres de ces régimes et à leurs bénéficiaires, leur rendement est presque le critère exclusif établi par les lois et les décisions juridiques relatives à la responsabilité des fiduciaires. Est-ce là un critère suffisant? Devrait-on également tenir compte de critères comme la contribution de ces actifs au développement de l'emploi, à l'environnement ou encore pour d'autres considérations éthiques comme la protection des emplois syndiqués?

Une réflexion syndicale s'impose

« L'argent, c'est le pouvoir » dit le dicton. Or, la gestion des actifs des caisses de retraite est, sauf exception, confiée à de grandes firmes privées souvent filiales de banques, de compagnies d'assurances ou de firmes de gestion de placements canadiennes ou étrangères. Trouvons-nous normal de laisser un tel pouvoir financier entre les mains de ces firmes? Songeons, par exemple, aux détenteurs ou preneurs d'émissions d'obligations qui font pression sur les gouvernements pour obtenir des politiques fiscales favorables à l'entreprise privée, au détriment des intérêts des travailleurs. Que faut-il penser des détenteurs d'actions qui votent aux assemblées d'actionnaires ou obtiennent des sièges aux conseils d'administration des entreprises pouvant prendre des positions contre nos intérêts?

Historiquement, nous avons manifesté une volonté syndicale d'utiliser des actifs financiers pour contribuer au développement économique et à l'emploi. Nous avons appuyé la mise en place d'instruments financiers publics et collectifs comme la Caisse de dépôt et de placement du Québec et la Société générale de financement qui concilient les mandats de rendement financier et de développement économique du Québec. Nous sommes allés encore plus loin en créant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ), cet outil syndical unique qui tente aussi de concilier ces dimensions.

La haute finance détient un pouvoir démesuré dans le monde économique actuel. Tout en sachant que notre influence sera limitée, il faut se servir du levier que constituent nos caisses de retraite pour rétablir un tant soit peu l'équilibre en faveur des travailleurs et des travailleuses.

Des expériences ailleurs

Au-delà de la rentabilité immédiate d'une caisse de retraite, plusieurs études suggèrent que des placements bien ciblés, dans des entreprises soucieuses de l'environnement et de considérations éthiques, ont connu de meilleurs rendements que d'autres. Dans cet esprit, l'*American Federation of Labour — Congress of International Organizations (AFL-CIO)* a adopté, en 1996, une politique visant à maximiser la valeur des actions dans une perspective à long terme pour réduire la spéculation sur les mouvements de capitaux à court terme.

Des idées et des choix pour l'avenir

Ainsi, il nous faut réfléchir aux enjeux pour les prochaines années, notamment sur :

- ① les politiques de placement dans les régimes comptant des membres de la FTQ;
- ② la pertinence et l'opportunité d'utiliser des critères autres que financiers, en faisant le tour des avantages, des inconvénients et des risques d'une telle approche.

Peu importe la stratégie retenue à cet égard, il nous faut augmenter notre participation syndicale à la gestion des régimes de retraite pour assurer une plus grande protection des actifs de nos membres. Il faut aussi améliorer les régimes de retraite pour faire face au défi de l'emploi à l'aube de l'an 2000. Enfin, il faut augmenter notre participation syndicale à toutes les étapes de la prise de décision pour assurer le rôle complémentaire de nos régimes et viser une meilleure sécurité de revenu à la retraite pour tous les travailleurs et toutes les travailleuses.

Redéfinir nos stratégies

Les quelques débats, consultations et expériences réalisés ici et à l'étranger, mettent en évidence les besoins d'une réflexion plus poussée pour l'avenir. Pour y arriver, voici ce que la FTQ suggère :

CONSIDÉRANT les besoins des futurs retraités dans le contexte des années 2000;

CONSIDÉRANT la nécessité d'approfondir la réflexion sur nos stratégies syndicales à l'intérieur de nos rangs pour mieux répondre aux besoins de nos membres;

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par nos membres pour une formation plus poussée, notamment sur la question des placements et la gestion des caisses de retraite des travailleurs et travailleuses;

CONSIDÉRANT l'importance d'augmenter notre participation syndicale aux comités de retraite et aux divers niveaux de décision;

CONSIDÉRANT l'opportunité de tisser de nouveaux liens entre la structure syndicale, les membres des comités de retraite et tous les intervenants aux comités de retraite, notamment les personnes retraitées, et d'élargir nos canaux de communication et d'information;

CONSIDÉRANT l'état de la législation québécoise et canadienne en matière de retraite;

QU'IL SOIT RÉSOLU :

QUE LA FTQ ORGANISE UN COLLOQUE SUR LE CONTRÔLE ET LA GESTION DE NOS CAISSES DE RETRAITE D'ICI AU PROCHAIN CONGRÈS.

QU'À CETTE FIN, LA FTQ METTE SUR PIED UN GROUPE DE TRAVAIL POUR IDENTIFIER DES PISTES DE SOLUTION AUX QUESTIONS SUIVANTES, OU À TOUTE AUTRE QUESTION PERTINENTE AUTOUR DES ENJEUX SOULEVÉS PAR LE CONGRÈS :

- QUELS SERAIENT LES MOYENS À PRÉVOIR POUR FAIRE CIRCULER ADÉQUATEMENT L'INFORMATION AUPRÈS DE TOUS LES MEMBRES DE LA FTQ SIÉGEANT À DES COMITÉS DE RETRAITE?
- QUELS SERAIENT LES APPROCHES ET LES PRINCIPES APPROPRIÉS À LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE SYNDICALE CONCERNANT L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE DES ACTIONS POSSÉDÉES PAR NOS CAISSES DE RETRAITE À PARTIR DE NOTRE CONTEXTE ET DES EXPÉRIENCES ÉTRANGÈRES?
- QUELS MOYENS DEVRIONS-NOUS PRIVILÉGIER POUR UNE CONCERTATION EFFICACE AVEC D'AUTRES PARTENAIRES INTÉRESSÉS EN CE QUI A TRAIT À L'EXERCICE DE NOS DROITS DE VOTE?
- QUELLES ALLIANCES DEVRIONS-NOUS DÉVELOPPER POUR ATTEINDRE NOS OBJECTIFS?
- QUELLES SERAIENT LES RÉFORMES LÉGISLATIVES NÉCESSAIRES POUR RÉPONDRE AUX NOUVELLES APPROCHES RETENUES?
- COMMENT AMENER LES GESTIONNAIRES DES CAISSES DE RETRAITE À SE PRÉOCCUPER D'INVESTIR AU QUÉBEC, NOTAMMENT LORSQUE C'EST AUSSI RENTABLE QU'À L'ÉTRANGER?

ENFIN, QUE LA FTQ INTENSIFIE SA FORMATION À L'INTENTION DES MEMBRES DES COMITÉS DE RETRAITE, DES COMITÉS DE NÉGOCIATION OU DES COMITÉS EXÉCUTIFS EN MATIÈRE DE NÉGOCIATION ET D'ADMINISTRATION DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE. QU'ELLE DÉVELOPPE ÉGALEMENT UNE FORMATION AVANCÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES ACTIFS DES CAISSES DE RETRAITE, DE FAÇON À REJOINDRE AU MOINS LE TIERS DES MEMBRES DES COMITÉS DE RETRAITE, REPRÉSENTANTS DE LA FTQ, À CHAQUE ANNÉE.